

Actualités



L'emploi des travailleurs handicapés

est une obligation pour toutes les entreprises.

Sachez qu'en tant qu'employeur, vous pouvez être accompagné. On fait le point.

Des aides sont déployées pour soutenir le recrutement des personnes ayant la reconnaissance de travailleur handicapé.

- ▶ L'aide à l'accueil, à l'intégration et à l'évolution professionnelle ;
- ▶ L'aide à l'adaptation des situations de travail ;
- ▶ L'aide à la recherche de solutions pour le maintien dans l'emploi ;
- ▶ L'aide à la formation dans le cadre du maintien dans l'emploi ;
- ▶ L'aide à l'embauche en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation ;
- ▶ L'aide à l'emploi des travailleurs handicapés.

Ces aides peuvent être accordées par l'Agefiph et dépendent de critères d'éligibilité et des ressources disponibles.

En savoir plus sur toutes [les aides](#)

Ma boîte à outils

Énergie : un nouvel outil d'accompagnement des entreprises

Le comité de crise sur l'énergie a publié une checklist autour de dix points afin que les entreprises puissent anticiper le renouvellement de leurs contrats de fourniture d'énergie. Présentation.

Dans un contexte de forte augmentation des prix et de l'énergie et d'urgence pour les acteurs économiques, il est important que les décideurs puissent disposer de toutes les informations utiles avant le renouvellement de leur contrat de fourniture.

Cette « checklist » permet d'apporter un premier niveau d'information aux chefs d'entreprises et ainsi anticiper le renouvellement de leurs contrats de fourniture d'énergie. Mise à jour régulièrement et disponible sur le site du Médiateur des entreprises, celle-ci est composée de dix questions abordant quatre thématiques :

- le contrat,
- les prix,
- les aides,
- la médiation.

Court et synthétique, ce document permet de cibler les points importants d'un contrat de fourniture d'énergie et leur importance dans le contexte actuel. Il donne aussi des clés de compréhension sur les modalités de renouvellement d'un contrat et la conduite à tenir avec son fournisseur.

Il fournit par ailleurs une synthèse des informations concernant les aides mises à disposition par les pouvoirs publics. Un focus sur la médiation y est enfin proposé afin d'apporter aux entreprises une solution en cas de désaccord persistant avec un fournisseur.

[Consulter la checklist](#)

Information

La VAE fête ses 20 ans !

Le CRCP (Comité Régional des Certificateurs Publics) organise un événement pour cette occasion, le mardi 29 novembre de 16h00 à 20h30 à la salle Multiplex, située à l'Université de Bourgogne.

Plusieurs temps forts vous sont proposés :

- une conférence avec Isabelle HOUOT (Maître de Conférence en Sciences de l'Éducation) sur le thème de «l'Exercice du travail, le dialogue professionnel et la VAE»
- une table ronde avec l'intervention de la société SEB qui fera un retour d'expérience sur les mises en place de VAE collectives qui sera agrémenté par le témoignage de 3 salariées
- une intervention de la DREETS

sur la réglementation de l'entretien professionnel en lien avec le dialogue social

- un cocktail dînatoire de clôture de la manifestation

Inscrivez vous dès maintenant en suivant ce lien : https://qrco.de/inscription_29nov



Le volet régionalisé de France 2030

prévoit de mobiliser 41,5 M€ pour les projets innovants en Bourgogne-Franche-Comté, selon un principe de parité : 1 € investi par l'État pour 1 € investi par la Région.

Le dispositif « Bourgogne-Franche-Comté – France 2030 régionalisé » se décline en quatre axes :

Bourgogne-Franche-Comté – Projets d'innovation

une aide à la conception d'innovations, en phase d'étude de faisabilité ou de développement

Bourgogne-Franche-Comté – Projets d'amélioration et de transformation des Filières

un soutien à la structuration de filières régionales clefs par le financement de dépenses mutualisées d'investissement et de R&D

Bourgogne-Franche-Comté - Projets Collaboratifs R&D (I-Démo Régionalisé)

un soutien aux projets collaboratifs de

recherche et développement conduits par un consortium qui rassemble au minimum deux partenaires industriels ou de services dont une PME ou une ETI et un partenaire de recherche, aux effets diffusants et intégrateurs au sein d'une filière

Bourgogne-Franche-Comté Formations innovantes

un soutien à l'ingénierie de projets partenariaux de formations professionnelles d'offres d'accompagnement innovantes

Les informations détaillées et les appels à projets sont disponibles sur ce lien : <http://france2030.bourgognefranche-comte.fr/>

